



Versement d'ares?non remboursement

Par **lemoine1**, le **19/06/2008** à **13:50**

voulant faire un achat de magnétoscope mais n'étant pas encore décidé a son achat ,je demande de le mettre de coté ,de ce fait on me demande de verser 10euros d'ares chose que je fais.rnle lendemain, je decide finalement de ne pas acheter le magnéto et deman de a me faire rembourser les 10 euros on me refuse est ce normale?

Par **domi**, le **19/06/2008** à **13:59**

Si l'acheteur décide ultérieurement de ne pas donner suite, il peut le faire en abandonnant les arrhes. Si le vendeur fait défaut, il est tenu de reverser à l'acheteur ce que ce dernier lui a versé plus une somme équivalente à titre de dédommagement. rnrnDonc dans votre cas , les sommes versées restent acquises au vendeur .